

DECESF

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION

1. Phase d'admissibilité : Étude du dossier

1.1 Étude de la recevabilité du dossier

- La commission se réunit et examine tous les dossiers déposés.
- Sont éliminés dans un premier temps :
 - . Les dossiers incomplets
 - . Les dossiers des candidats dont l'avis du conseil de classe est « ne se prononce pas »

1.2 Examen des dossiers :

- Pour les titulaires du BTS ESF :

Une note sur 10 est établie selon les critères ci-dessous :

Éléments examinés	Critères	Barème
Bulletins de formation initiale (BTS 1ère et 2ème année)	Notes, appréciations et absentéisme	/3
Avis du conseil de classe /admission en DE CESF	Favorable Très favorable	/2
Livret de formation de BTS ESF	Remarques et appréciations des professionnels de terrain	/2
Document rédigé et argumenté retraçant les apports du parcours suivi au travers des expériences de stages, professionnelles, de bénévolat.	Forme et structuration Expériences Argumentation	/3

- Pour les titulaires d'autres diplômes ou VAE :

Document rédigé et argumenté retraçant les apports du parcours suivi au travers des expériences de stage, professionnelles, de bénévolat : /10 points.

Tout candidat dont la note est inférieure à 4 n'est pas admissible.

2. Phase d'admission : Oral de 15 mn (5 minutes maximum de présentation ; entretien de 10 minutes minimum autour des thèmes suivants (voir encadré ci-dessous))

2.1 Modalités d'organisation

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel CESF.

Les entretiens se déroulent en juin à une date précisée lors de la convocation du candidat. Le candidat devra confirmer impérativement sa présence au dit entretien.

Les candidats hors France métropolitaine pourront passer l'entretien oral en distanciel (date, horaire et lien de connexion précisés dans la convocation).

2.2 Modalités d'évaluation

- Une note d'oral /10 est attribuée et vient compléter la note de dossier
- Une note d'oral inférieure à 4 est éliminatoire
- Les candidats ayant une note (DOSSIER + ORAL) inférieure à 9 ne sont pas classés

- En cas d'égalité pour l'admission : est classé en premier, celui ayant obtenu la note d'oral la plus élevée
- En cas d'égalité stricte, le jury est souverain

2.3 Classement des candidats admis

Les 15 premiers candidats retenus à l'issue de l'oral d'admission figurent sur la liste principale. Les candidats suivants figurent sur liste complémentaire et seront appelés au fur et à mesure des désistements, selon le classement.

Thèmes d'entretien oral, non exhaustifs :

- ✓ Sa connaissance du métier de CESF : distinguer les différentes professions de travail social
- ✓ Sa connaissance des milieux de travail du CESF
- ✓ Ses attentes et connaissances de la 3^{ème} année de formation (échanges, ouverture sur un public ...)
- ✓ Son investissement dans le milieu associatif, ou culturel ou professionnel (attente d'un lien avec le milieu du travail social, d'un lien avec un public en particulier, ou de son regard sur le sujet de l'investissement...)
- ✓ Ce qui le fait réagir ou ce qui l'interpelle dans l'actualité

3. Composition de la Commission d'Admission :

Le Responsable de la Formation CESF

Au moins un professionnel titulaire du DE CESF extérieur à l'établissement

Au moins 2 formateurs du DE CESF

Sous la responsabilité :

Du Proviseur du lycée

Du Proviseur Adjoint responsable du site place du Roi George

De la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT)